

Bordeaux

Histoire d'eau



Pour compenser la pollution, un forage complémentaire avait été réalisé. (PHOTO ARCHIVES guillaume bonnaud)

Parmi les dossiers de rentrée du Bureau de la communauté urbaine de Bordeaux, il fut question de la pollution de l'eau au perchlorate à Saint-Médard (notre édition du 5 septembre), qui prive l'agglomération depuis juillet 2011 de 15 % de son alimentation en eau potable. Pollution due à une molécule de synthèse, qui entre dans la composition de combustible pour fusées et missiles, manipulée non loin des sources d'eau sur le site de la SNPE matériaux énergétiques (ex-SNPE, filiale du groupe Safran). Une communication a donc été faite au Bureau. Dans cette affaire, la CUB a porté plainte contre X. De la communication d'hier ressort que, concernant la pollution historique - l'activité est implantée depuis des décennies -, la Dreal préconise le traitement des sols pollués mais dispose « de peu d'éléments relatifs à la pollution des eaux souterraines transitant sous le site de la SME ». Autre annonce, l'expert désigné suite à l'assignation de la collectivité, réunira sur le site tous les acteurs du dossier le 24 septembre prochain. Car cette histoire d'eau n'est pas anodine. D'abord elle pose la question de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération. Dans une optique de densification de l'agglomération il faudra davantage d'eau pour davantage d'habitants. Et obligatoirement mettre en œuvre des ressources de substitution d'ici 2021. La CUB prospecte des sources potentielles ailleurs en Gironde, notamment en Médoc. L'affaire du perchlorate vient perturber la stratégie élaborée jusqu'alors. Autre question encore sans réponse : pourra-t-on un jour à nouveau se servir de cette source de bonne qualité ? Là encore il faudra pousser plus avant les études pour déterminer si cette ressource est sacrifiée ou non du fait de la pollution. Enfin, une action en justice a été intentée, car cette pollution a un coût. Vincent Feltesse, président de la CUB a déclaré en Bureau ne pas exclure de porter plainte contre Safran. L'hypothèse n'est pas d'actualité mais reste envisageable. Un dossier important dans la mesure où il pourrait faire jurisprudence, car

d'autres communes en France sont dans le même cas de figure que la CUB. Toute la difficulté de la chose est de réussir à accommoder intérêt économique et intérêt environnemental. Une gageure.